



CI - 005M
C.P. - P.L. 54
Loi sur la police

**CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET AUDITIONS
PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LOI N° 54, LOI
MODIFIANT LA LOI SUR LA POLICE ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

MÉMOIRE DE LA VILLE DE MATAGAMI

**Présenté à
LA COMMISSION DES INSTITUTIONS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

30 janvier 2008



La Commission des institutions a reçu le mandat de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques à l'égard du projet de loi n° 54, Loi modifiant la Loi sur la police et d'autres dispositions législatives.

Nous croyons fermement qu'il est du devoir de chacun de prendre la parole et de participer au débat citoyen lorsqu'on lui en fait la demande. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Débattre d'un projet de loi, sur le contenu et la forme, s'avère un exercice pointu et fastidieux même pour les initiés. Les points de loi, la façon de les appliquer, les interrelations avec les autres lois, leurs impacts réels sur le quotidien sont difficiles à anticiper ou à interpréter. Chose certaine, de l'inconnu naissent la peur et la méfiance, et de l'ignorance naissent les préjugés, il en est ainsi depuis que le monde est monde.

Nous sommes en présence sur ce territoire de deux peuples et de deux cultures. Il y a les Cris et ce que nous appelions autrefois les « Blancs », ceux qui sont devenus les Jamésiens, soit les « non autochtones » du territoire. Le fait qu'il n'existe pas de gentilé pour à la fois les Cris et les Jamésiens dans notre région est par le fait même très révélateur. Deux entités bien distinctes qui doivent apprendre à vivre ensemble, à se respecter et à tirer profit des forces respectives de chacune d'entre elles. C'est un défi colossal à réaliser qui n'a été relevé qu'à de très rares occasions. Il ne faut pas confondre cohabitation et coexistence, où cette dernière signifie uniquement le fait d'occuper un même endroit de façon simultanée, alors que cohabiter implique des notions de partage et de respect. Il y a d'innombrables exemples de coexistence harmonieuse et dans le quotidien des individus un nombre incalculable d'exemples de cohabitation, mais deux peuples, tant au niveau des individus que des institutions, qui marchent main dans la main en raison du simple fait d'habiter un même territoire, selon nous, c'est extrêmement rare. Ce qui s'en rapproche le plus à notre point de vue, c'est la relation que la Nation Crie a avec le gouvernement du Québec, mais encore une fois, si nous sommes ici présents, c'est la confirmation que c'est encore perfectible.



C'est donc ce qui campe le cadre de notre intervention d'aujourd'hui. Nous comprenons que lorsqu'intervient des ententes de nation à nation, ces ententes sont négociées entre les interlocuteurs appropriés. Ces derniers ont toutefois, à notre avis, l'obligation morale de consulter et d'expliquer à ceux et celles pour qui l'application desdites ententes pourrait avoir des répercussions au quotidien. C'est ensuite le début d'un inévitable mandat de représentation, de vente et d'explication des tenants et des aboutissants des projets afin que ne jaillissent pas l'inconnu, l'ignorance et la suspicion!

La Ville de Matagami appuie l'esprit du projet de loi n° 54. Comme nous avons mentionné en introduction, l'exercice de débattre d'un projet de loi s'avère fastidieux même pour les initiés, il n'est donc pas de notre intention de le faire. Ce que nous vous disons, c'est que nous aurions simplement aimé être consultés avant que ces modalités soient négociées, car après tout nous pourrions être directement touchés par lesdites mesures. Comme jamésien, le fait que nous habitons un territoire ne nous en donne pas la propriété. Mais le fait que le gouvernement du Québec négocie nos droits et intérêts directement avec les Cris nous porte ombrage. Les mœurs évoluent et les façons de faire du passé devraient être revues. Les Jamésiens sont presque toujours évacués du processus lorsqu'il y a ce type de négociation. Ce fut le cas depuis les tout premiers débuts de la région en 1975 où les villes dites « enclaves » ont été exclues du processus de négociation de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois, ce le fut encore lors de la négociation et la ratification de la Paix des Braves en 2002 et c'est encore ce qui se produit actuellement en 2007. Cet élément donne l'impression, nous disons bien l'impression dans la population, qu'il y a deux classes de citoyens dans notre région. L'entente de la Paix des Braves modifie radicalement les activités des Jamésiens. Nous ne la contestons pas, nous soulignons le fait que la présence des Jamésiens ne semble pas avoir été prise en compte dans cette entente. Peut-être que si ladite entente avait été expliquée avant qu'elle ne soit signée, les perceptions auraient été différentes.

Les temps et les mœurs ont changé, personne aujourd'hui n'imaginerait un bon père de famille prendre une décision importante qui touche toute sa famille sans consulter ses enfants. Il ne leur demande pas la permission, il prend en considération leurs points de vue, explique pourquoi il a pris ou prendra telle ou telle décision et tente de rallier tout le monde à sa cause. C'est de cette façon que devrait se faire les choses.



On le constate, ce qui dérange c'est de ne pas être consultés ou rencontrés par nos représentants. Nous le disons encore une fois, le gouvernement n'a pas de permission à nous demander, mais quiconque souhaite développer et entretenir des relations harmonieuses et respectueuses avec ses partenaires devrait à tout le moins initier et entretenir le dialogue. Par cette omission de consulter, en résulte l'instauration d'un climat de confrontation qui est stérile pour tous, improductif et nuisible au développement d'une réelle cohabitation. Cet état de fait est vrai pour tous, pour nous et pour les Cris, comme en témoignent leurs réactions face à certaines actions jamésiennes et gouvernementales.

À partir du principe où l'on ne peut reprocher à autrui ce à quoi on aspire, la Ville de Matagami ne voit pas comment elle pourrait s'offusquer ou s'opposer au fait que les Cris souhaitent avoir un meilleur contrôle sur leur développement et surtout sur leurs institutions, ces dernières étant le reflet d'une communauté. Le Québec a entrepris récemment une démarche afin de revoir la représentativité des femmes au sein des conseils d'administration de ses institutions pour mieux représenter une large part de sa population. Sur le fond, on ne peut donc qu'être d'accord pour une meilleure représentativité, c'est justement ce que les Cris souhaitent! Pourquoi en serait-il différent pour les Jamésiens? Nos aspirations sont légitimes, tout comme les leurs. À quand une meilleure représentativité des deux nations au sein d'institutions communes et régionales? Ces mécanismes existent déjà. Comme le disait John Ciaccia dans son texte d'introduction de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois : « Dans les districts peuplés d'autochtones et de non autochtones, des représentants des Cris et de la Municipalité de Baie-James constitueront une administration conjointe qui portera le nom de Conseil régional de zone. » C'est donc dire que déjà, au moment de définir l'encadrement légal des relations entre Cris et Jamésiens, tous avaient compris l'importance des institutions communes.

Les Cris occupent le territoire depuis des temps immémoriaux et leur attachement à ce dernier est indéniable! C'est de plus en plus le cas pour la très grande majorité des Jamésiens. Ils y ont pris racine, ils l'aiment et de plus en plus de gens y ont vécu toute leur vie, leur attachement n'est pas à remettre en question. Comme nous voulons nous aussi habiter ce territoire, il nous appartient donc d'apprendre à comment y vivre et surtout à bâtir ensemble



notre avenir. L'immensité du territoire fait en sorte qu'il y a amplement d'espace pour tout le monde et que de toute façon, aucune maison n'est assez grande pour deux personnes qui ne peuvent se supporter. Il est donc dans notre plus grand intérêt de prendre le temps de comprendre, sinon, de se faire expliquer pourquoi les choses sont comme elles le sont. Comme le disait Lester B. Pearson, qui déjà dans les années 1950 avait bien cerné les réalités qui seraient imposées par le monde moderne et les contacts fréquents entre les différentes nations, il prévoyait déjà que l'humanité allait entrer dans « un âge où les différentes civilisations devront apprendre à vivre côte à côte en entretenant des relations pacifiques, en apprenant à se connaître, en étudiant mutuellement leur histoire, leur idéal, leur art et leur culture; en s'enrichissant réciproquement. Sinon, dans ce petit monde surpeuplé, on tendra vers l'incompréhension, la tension, le choc et la catastrophe. »

Concernant le projet de loi n° 54 en tant que tel, à sa face même, on ne peut que comprendre que les corps policiers de chacune des communautés se regroupent afin d'avoir un corps de police régional qui permettra aux Cris d'offrir de meilleurs services sur l'ensemble de leur territoire. Alors, comment être contre la vertu?

Pour ce qui en est du territoire d'application et de la légitimité d'intervention, la responsabilité ultime reviendra toujours au ministère de la Justice, donc au gouvernement du Québec, peu importe le mandataire.

L'immensité du territoire que nous habitons rend pratiquement impossible sa desserte de façon adéquate. C'est un fait et une réalité que personne ne peut nier. La faible densité de population, les difficultés d'accès, les distances et l'isolement de plusieurs endroits rendent une présence policière impossible, et pourtant, chaque citoyen du Québec a droit à cette présence. Nous ne pouvons donc qu'être en accord avec une réorganisation des effectifs policiers crs en vue d'améliorer la couverture du territoire.

La Ville de Matagami, si le projet de loi n° 54 est adopté, souhaite que ce dernier soit modifié afin de s'assurer que soit maintenu sur son territoire municipal et en sa périphérie les services de la Sûreté du Québec en y incluant l'application de nos règlements municipaux, lesquels services font l'objet d'une entente de dix ans renouvelable. Il est important de mentionner que nous



sommes ouverts à la présence de policiers de la nation crie au sein de la Sûreté du Québec et même au sein du corps policier de notre communauté. Des policiers cris qui auraient la même formation que ceux des agents de la Sûreté du Québec seront toujours les bienvenus, car ceci permettrait d'enrichir notre communauté.

Le fait de laisser planer le spectre de la disparition possible de la Sûreté du Québec dans les communautés jamésiennes a grandement contribué à faire monter le niveau de tension au sein de la population.

Les événements des derniers mois devraient nous servir d'exemple de part et d'autre, tant pour les Jamésiens, le gouvernement du Québec et les Cris, sur le fait que les échanges et le dialogue sont des conditions incontournables afin d'avoir un climat favorable au développement des collectivités et surtout des individus dans notre région. À l'ère des communications, il est inacceptable et inexcusable d'en être rendu à ce point.

Il existe de nombreux exemples de réussites conjointes entre les Cris et les Jamésiens, mais personne n'en parle. Ce qui occupe la place publique, ce sont les conflits et c'est ce qui amplifie le fossé culturel qui sépare les deux peuples au lieu de le remplir.

Nombreux sont les Cris et les Jamésiens qui par leurs actions quotidiennes contribuent à créer et à maintenir un climat favorable aux relations entre les nations. Personne n'attend que les façons d'échanger soient inscrites dans une quelconque entente ou qu'elles soient contraintes par voie réglementaire. Tous ont compris ce qu'ils doivent faire en se fiant au bon sens et à leur bonne foi.

C'est la trame de fond qui se dessine dans la vie de tous les jours, à partir de petites et de grandes réussites conjointes. Parlons de celles que nous connaissons le mieux, soit celles entre les communautés cries du territoire et Matagami. Chaque année, la plupart des équipes de hockey présentes au tournoi de Matagami proviennent des communautés cries, tout se déroule à merveille et toutes semblent apprécier l'événement. À de multiples reprises, la Ville de Matagami est venue en aide à des communautés en offrant un support technique et logistique à la gestion d'un réseau d'aqueduc, nous avons toujours senti une grande appréciation de cette aide. Annuellement, la Ville de Matagami



supporte « La tournée des cultures », une activité qui permet aux jeunes matagamiens de visiter les communautés criées. Chaque fois, tout le monde revient avec le sentiment d'avoir été accueilli comme un roi! Tout récemment, dans le secteur de Matagami, un projet touristique d'importance, supporté par la Ville de Matagami depuis de nombreuses années, a été implanté sur la ligne de trappe de la famille Otter de Waswanipi. Le projet est réalisé sur un territoire qu'il est maintenant convenu d'appeler comme faisant partie du 1%. Cet accomplissement est le résultat d'échanges respectueux, de transparence et d'une grande ouverture de part et d'autres. Soyons clairs, ce n'est pas un précédent mais c'est l'illustration que c'est possible et que c'est tout à l'honneur des deux parties.

Les Cris et les Jamésiens ne doivent pas devenir deux solitudes. Chacun d'entre nous a de très grandes préoccupations pour son développement économique, pour être en mesure de fournir de l'emploi aux générations futures. Chacun d'entre nous aspire à de meilleurs services de santé, d'éducation, d'infrastructures, de communication, de transport et d'animation culturelle.

Nous devrions tous bâtir sur nos similitudes plutôt que se diviser par nos différences. Se donner une vraie chance de s'appivoiser mutuellement et laisser le temps guérir les blessures du passé en regardant vers l'avant, car au bout du compte, c'est tout ce qui importe!

En conclusion, tel que constaté dans le Portrait de la communauté de Matagami¹, Matagami est un milieu ouvert et accueillant. Un milieu dont la capacité d'accueil ne fait plus de doute et où la richesse humaine prime sur tout. Le respect et le dialogue sont donc la base de ce qui devrait guider nos relations dans le futur. C'est pourquoi la poursuite de ces objectifs nous donne le droit d'exiger de nos dirigeants régionaux et des politiciens de tout palier, qu'ils réussissent d'abord à croire en nous et en notre région, à expliquer, à vulgariser et à promouvoir auprès de leurs citoyens tout ce qui concerne leur développement. Pour y arriver, ils devront faire preuve d'empathie et, à l'instar des Cris et des Jamésiens, ils devront continuer à se donner la peine d'appivoiser cette région.

¹ DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE. *Portrait de la communauté de Matagami*, Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, 2006, 23 p.



La Ville de Matagami, si le projet de loi n° 54 est adopté, souhaite que ce dernier soit modifié afin de s'assurer que soit maintenu sur son territoire municipal et en sa périphérie les services de la Sûreté du Québec en y incluant l'application de nos règlements municipaux. De plus, afin d'éviter de créer une structure favorisant la création de deux solitudes, crie et jamésienne, et dans la perspective du rapprochement des différentes communautés du territoire, le projet de loi n° 54 peut constituer une opportunité de créer une table régionale avec une représentativité des Cris et des Jamésiens.

Vous aurez compris qu'on croit passionnément à notre région et que le succès d'une région passe par une responsabilité pleine et entière, responsabilité envers le citoyen et la communauté, quels qu'ils soient. On doit se battre pour ce principe. Le résultat sera notre legs aux générations futures.

Merci!

Meegwetch

Le maire,

René Dubé

